ART. 10 N° **5618**

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - $(N^{\circ} 847)$

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 5618

présenté par M. Morin, M. Vercamer et M. Richard à l'amendement n° 5616 du Gouvernement

ARTICLE 10

Après la première occurrence du mot :

« motif »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« personnel. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.